



BIEN PLACER POUR EN PROFITER PLUS TARD

Le PER a été créé fin 2019 pour remplacer tous les autres produits d'épargne retraite. Trois ans plus tard, son fonctionnement reste pourtant méconnu des Français. Nos conseils pour tirer le meilleur parti de ce placement spécialisé.

DOSSIER COORDONNÉ PAR CHLOÉ BELLERET, RÉDACTION FRÉDÉRIC GIQUEL

JUSQU'À LA
RETRAITE, LE PER
BLOQUE VOTRE
ÉPARGNE, QUE
VOUS POURREZ
ALORS TOUCHER
EN RENTE
OU EN CAPITAL



La réforme des retraites est de retour, et au pas de charge ! Début septembre, le président Emmanuel Macron a annoncé qu'il souhaitait la voir entrer en vigueur dès l'été 2023. À l'étude, un recul de l'âge de départ de 62 ans à 64, puis 65 ans, qui concernerait les générations nées à partir de 1961-1963. Objectif : renflouer les caisses, appelées à se vider. Le système de retraite devrait en effet être « déficitaire en moyenne sur les vingt-cinq prochaines années », estime le Conseil d'orientation des retraites (COR). Les Français non plus ne sont pas très optimistes pour l'avenir. Deux tiers d'entre eux sont convaincus qu'ils manqueront de ressources pour « vivre correctement » à la retraite, selon une étude Infopro Digital datant de juin 2022. Il faut dire que le taux de remplacement - le pourcentage de votre dernier revenu d'activité que vous conservez lorsque vous avez cessé de travailler - ne fait pas franchement rêver. Il s'élève en moyenne à 50 % pour les cadres et à 80 % pour les salariés rémunérés au Smic. Dans ces conditions, prévoir un complément de revenu est devenu indispensable.

L'investissement locatif et l'assurance-vie constituent, bien sûr, des pistes à explorer pour préparer l'après. Mais un produit financier dédié, le plan d'épargne retraite, dit PER, venu remplacer fin 2019 les Perp, Perco, Préfon et autres contrats Madelin ou Article 83, mérite toute votre attention. Il s'agit d'un placement « tunnel », qui bloque votre épargne jusqu'à la retraite, sauf en cas de coup dur (décès du conjoint, invalidité, surendettement...) ou d'achat de votre résidence principale, et dont vous pouvez sortir, une fois retraité, en rente comme en capital. « Depuis son lancement, le PER connaît un réel succès, notamment grâce à ce double mode de

sortie, et à une déduction fiscale à l'entrée, résume Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne. Fin août 2022, 3,5 millions de personnes en détenaient un - soit par ouverture directe d'un plan, soit par transfert d'anciens produits retraite - pour un encours de 43,6 milliards d'euros. » Que vous en possédiez déjà un ou non, voici nos six conseils pour maîtriser les coûts et gérer au mieux vos intérêts sur ce produit spécialisé.

1/ Sélectionnez le bon PER

Pour commencer, ne souscrivez pas un plan d'épargne retraite les yeux fermés. Derrière ce terme générique se déploie une large palette d'offres commerciales aux contenus inégaux. Préférez un PER aux seuils de versement assez bas (de 30 à 50 euros si vous visez des virements mensuels, par exemple). Même si vous avez aujourd'hui les moyens d'épargner plus, qu'en sera-t-il demain ? Étudiez ensuite les produits financiers (fonds en euros, actions, obligations...) sur lesquels votre argent sera placé au sein de cette enveloppe. Leur panel doit correspondre à votre profil d'épargnant. Il est inutile de rechercher un PER avec 300 supports si vous êtes néophyte et plutôt allergique aux marchés boursiers.

Regardez de près le rendement du fonds en euros garanti proposé (les meilleurs affichent plus de 1,50 %), si le PER présente un fonds dit euro-croissance (probablement plus rentable sur la durée, car il contient un compartiment de placements diversifiés, mais rarement disponible), ou

encore s'il est possible d'accéder à des supports d'investissements immobiliers, comme les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

La plupart des PER proposent une gestion pilotée, c'est-à-dire déléguée à un professionnel. Mais n'hésitez pas à vous renseigner sur les fonds d'investissement qu'ils contiennent, car certains sont en réalité peu attractifs. Sachez qu'il existe aussi quelques PER permettant une lecture simplifiée de l'épargne acquise au fil du temps grâce à un système de points: chaque année, un relevé vous indique les points cumulés grâce à vos versements, ainsi que leur valeur en euros. Une fois les points acquis, leur valeur ne subit plus la fluctuation des marchés financiers, ce qui vous permet de calculer la rente que vous toucherez à la retraite.

Autre critère d'importance, le prix. Frais d'adhésion à l'établissement souscripteur du PER (autour de 20 euros), frais sur chaque versement (jusqu'à 5 %!), frais de gestion annuels (autour de 0,90 % de

l'encours, parfois majorés avec certaines options), frais d'arbitrage (jusqu'à 1 % du montant)... Le PER coûte cher. Chaque organisme financier est tenu d'indiquer l'ensemble des frais de ses PER sur son site Internet. Comparez! Et faites le point sur les services associés au produit: actes de gestion possibles en ligne, délais d'exécution des ordres... Attention, certains établissements sont lents sur ce dernier point.

Enfin, intéressez-vous à l'assureur du PER. Même si le produit est commercialisé par un établissement tiers, seul l'assureur est garant de votre argent et du fonctionnement du PER. Est-il solide? Expérimenté en matière d'épargne retraite? Durablement installé en France? On compte aujourd'hui une petite centaine de PER différents sur le marché. Votre banque et votre assureur disposent de leur offre, bien sûr. Mais aussi les conseillers en gestion de patrimoine, les sites de courtage sur le Net, les associations d'épargnants ou encore les groupes de prévoyance. Prenez le temps de faire le tri, et ne vous précipitez pas.

Mon
DEMAIN

PAR BNP PARIBAS

ACCUEILLIR LES RÉUNIONS LES PLUS IMPORTANTES, ÇA SE PRÉPARE.

Découvrez aujourd'hui ce que vous pourrez faire demain.
Avec le site MonDemain par BNP Paribas,
anticipez votre retraite en flashant ce QR code.



BNP PARIBAS

La banque d'un monde qui

2/ Optimisez votre économie d'impôt

On souscrit d'abord au PER pour son avantage fiscal : les versements que l'on y fait sont déductibles du revenu imposable. Si le PER est intéressant pour les ménages entrant dans une tranche de revenus imposée à 30 % ou plus, « pour les autres, le bénéfice est trop faible pour retenir l'attention », précise Christophe Olivier, directeur général du cabinet de conseils My Pension. Car l'économie d'impôt dépend de votre taux marginal d'imposition (TMI), à savoir 0 %, 11 %, 30 %, 41 % ou 45 %. Exemple : pour 10 000 euros versés, la réduction sera respectivement de 1100, 3 000, 4 100 ou 4 500 euros, selon votre TMI. Attention, pour les salariés, le montant déductible ne peut excéder 10 % des revenus nets de l'année précédente, dans une limite fixée en fonction du Plafond annuel de la Sécurité sociale (réévalué tous les ans). En 2022, par exemple, ce montant déductible maximal est de 32 909 euros. Sachant que ce plafond concerne l'ensemble de vos cotisations retraite, donc les éventuels versements sur d'autres dispositifs d'épargne, comme les anciens produits type Perp, Madelin... ou les contrats retraite d'entreprise. Bon à savoir : votre plafond est normalement indiqué sur votre avis d'imposition. À défaut, vous pouvez le demander à l'administration fiscale.

Cette règle, déjà très généreuse, peut être optimisée. Premièrement, vous pouvez ajouter au plafond de déduction annuel les plafonds « non consommés » des trois années précédentes. Illustration :



pour un PER alimenté en 2022, au plafond de 2021, peuvent s'additionner les reliquats de 2020, 2019 et 2018. Deuxièmement, vous pouvez mutualiser votre plafond avec votre conjoint ou partenaire de Pacs. Une solution intéressante dans le couple. Troisièmement, vous pouvez enfin ouvrir un PER pour votre enfant mineur. Ce que vous y verserez viendra augmenter votre plafond de déduction (de 4 113 euros maximum, en 2022), et donc votre économie d'impôt. Gardez cependant à l'esprit qu'à la sortie du PER - une fois à la retraite, donc -, la rente ou le capital que vous toucherez sera soumis à l'impôt sur le revenu (et les intérêts générés, à un prélèvement forfaitaire, de 30 % actuellement). Vous pourriez alors regretter d'une main ce que vous aviez gagné de l'autre. Tout dépendra de votre TMI à ce moment-là (généralement plus faible à la retraite, toutefois).

3/ Épargnez avec discipline

Il est important d'épargner sur son PER de manière régulière, même s'il n'y a aucune obligation pour se constituer un capital substantiel », explique Benoît Berchebru, directeur de l'ingénierie patrimoniale de la plateforme de produits de l'ingénierie patrimoniale. L'idéal est de programmer des versements chaque mois. Cela vous permettra d'investir sur les marchés boursiers en lissant le cours d'achat des actions, afin de limiter le risque et d'éviter d'acheter des titres au plus haut. Plus vous commencerez jeune, moins votre effort d'épargne sera important, et plus les intérêts viendront grossir votre capital au fil du temps. Le conseil ? Ouvrez un PER au minimum quinze ans avant votre retraite.

Avant de sauter le pas, mieux vaut toutefois avoir constitué un pécule suffisant sur des livrets d'épargne, voire une assurance-vie : des produits financiers où vous pourrez piocher à tout moment en cas de besoin. Si, malgré cela, l'idée de bloquer votre épargne jusqu'à la retraite vous tracasse, rassurez-vous : en cas de coup dur (par exemple, le décès de votre conjoint, une invalidité sévère...) ou d'achat de votre résidence principale, vous pourrez récupérer votre dû par anticipation et, sauf dans ce dernier cas, sans payer d'impôt sur les intérêts.

Quel capital à la retraite en fonction de votre épargne ?

ÉPARGNE MENSUELLE	DURÉE D'ÉPARGNE		
	10 ans	20 ans	30 ans
100 €	13 945 €	32 685 €	57 871 €
200 €	27 890 €	65 371 €	115 743 €
300 €	41 834 €	98 056 €	173 614 €

Avec un rendement de 3 %, et des versements réalisés net de frais, si vous placez 200 euros par mois pendant dix ans, vous disposerez de 27 890 euros ; pendant vingt ans, de 65 371 euros...

4/ Optez pour une gestion adaptée

Investir dans un PER ne doit surtout pas vous plonger dans un état de stress continu, ce produit nécessitant d'être conservé des années. L'important est d'opter pour une gestion financière de vos avoirs conforme à votre profil d'épargnant, défini selon votre tempérament, vos connaissances financières et votre situation patrimoniale. Sachez que, par défaut, votre argent sera placé en pilotage automatique. « Ce type de gestion, qui adapte la prise de risque à l'âge du titulaire du PER, colle à la plupart des situations. Mais il est possible de gérer ses avoirs soi-même, ou via une société experte, résume Philippe Crevel. Dans tous les cas, pour espérer voir croître suffisamment votre épargne, il est nécessaire d'introduire une part de risque, donc de minimiser le poids des supports garantis, comme les fonds en euros dont les rendements seront cette année nettement inférieurs à l'inflation. »

La réglementation prévoit trois profils de gestion pilotée - prudent, équilibré et dynamique -, auxquels correspondent des grilles précises de répartition de l'épargne. Avec un profil prudent, vous aurez au moins 30 % de supports financiers à faible risque à plus de dix ans de l'âge auquel vous pourrez partir à la retraite à taux plein, et 90 % à moins de deux ans. Avec un profil dynamique, en revanche, aucune limite n'est fixée tant que vous n'êtes pas au minimum à dix ans de votre fin de carrière. Et, à moins de deux ans de celle-ci, votre allocation comptera encore 50 % de fonds risqués. Mieux vaut le savoir. En l'absence de choix de votre part lors de l'ouverture d'un PER, vous hériterez automatiquement d'un profil « équilibré ».

Si ces formules pilotées, qui vous déchargent de tout arbitrage, apparaissent simples et sans stress, sont-elles pour autant efficaces ? Il est bien trop tôt pour le dire, ce type de plan étant trop récent pour nous permettre d'avoir le recul nécessaire. En revanche, vous pourrez glaner des informations sur

la performance des fonds sélectionnés pour chaque profil et sur le sérieux des sociétés de gestion aux manettes. Enfin, si vous êtes suffisamment autonome et averti pour gérer vous-même votre épargne, il vous faudra opter pour un contrat riche en solutions financières, ce qui est davantage le cas de PER proposés sur le Net ou par des conseillers patrimoniaux indépendants.

5/ Soignez la clause bénéficiaire

Sauf exceptions, tous les PER commercialisés aujourd'hui sont juridiquement des contrats d'assurance-vie. C'est pourquoi ils comprennent une clause dite « bénéficiaire » dont il faut se préoccuper à la souscription, mais aussi au fil des années. Celle-ci permet de désigner la ou les personnes qui recevront le capital si vous veniez à décéder. Tous les PER contiennent une clause standard. Si vous la cochez, le capital sera versé à votre conjoint ou partenaire de Pacs. Mais est-ce bien là votre volonté ? N'y a-t-il pas mieux à envisager, par exemple un partage à égalité du capital entre votre conjoint et vos enfants ? Si tel est le cas, il vous faudra rédiger vous-même la clause. N'hésitez pas à vous faire aider par votre conseiller.

Vous pourrez toutefois changer de bénéficiaires, notamment si votre situation familiale évolue. Cet acte est important car le capital d'un PER transmis en cas de décès n'intègre pas la succession, et profite d'un cadre fiscal clément. Ainsi, si votre décès survient avant 70 ans, chaque bénéficiaire profitera d'un abattement de 152 500 euros sur le capital reçu avant d'être taxé à 20 %, soit le même avantage qu'en assurance-vie. Pour un décès après 70 ans, si le plan n'a pas été clos car il reste de l'argent dessus, l'abattement sera de 30 500 euros avant une taxation au barème des droits de succession. Ce qui reste plus intéressant que le droit commun. En somme, le PER joue aussi le rôle d'un outil de protection familiale face aux accidents de la vie.



6/ Changez de PER si nécessaire

L'épargne retraite s'inscrit dans un temps long. Si vous ouvrez un PER à 45 ans, vous le garderez au moins une vingtaine d'années avant d'en récolter les fruits. Or trop d'épargnants conservent des placements médiocres, faute d'information. Tous les PER sont pourtant transférables. Exemple : si vous en détenez un dans une banque et en êtes mécontent (performances insuffisantes, frais trop élevés, servi-

ces défaillants...), vous pouvez demander à tout moment le déplacement de votre épargne sur le PER d'un autre établissement. Passé cinq ans de détention, il ne vous en coûtera rien. Et le nouvel établissement vous fera sans doute une ristourne sur les frais d'entrée. En revanche, les cinq premières années, la plupart des assureurs appliquent des frais de 1 % du capital transféré, le maximum légal. Les modalités de cette opération doivent être précisées dans la notice contractuelle de l'assureur du PER. Mais les gestionnaires des plans traînent souvent des pieds face à une demande de transfert. La loi les oblige toutefois à s'exécuter dans les cinq mois maximum.

Sachez enfin que vous pouvez détenir autant de PER que vous le souhaitez, ce qui permet de séparer certains objectifs ou types de gestion. Lorsque les montants épargnés sont élevés, il peut aussi être judicieux de faire appel à au moins deux assureurs gestionnaires distincts afin de limiter la casse en cas de défaillance de l'un d'eux. ■

Notre sélection de PER adaptés à votre profil

	PER (distributeur / assureur)	Versement initial minimum	Frais sur versements ¹	Frais de gestion ²	Notre avis
profil NÉOPHYTE	Garance Sérénité (Garance/Garance)	300 €	3%	0,9%	PER géré par une mutuelle expérimentée en épargne retraite. Grâce à un système de points, lecture simplifiée de votre futur capital. Options de prévoyance intéressantes. À découvrir.
	Préfon-Retraite (Préfon/CNP Assurances, Allianz, Axa, Gan-Groupama)	228 €	2,05%	0,6%	Chaque cotisation vous donne des points dont vous connaissez la valeur. Simple et utile pour se projeter. Produit historique et solide, mais réservé à ceux qui ont travaillé dans le public et à leur conjoint.
	Multi Horizon Retraite (Macif/Mutavie)	150 €	1%	0,6%	PER simple, plutôt pour néophytes. Contenu toutefois attractif. Frais limités. Assureur solide, proposant un bon service après-vente et une gestion en ligne.
profil AVERTI	FAR PER (Agipi-Axa/Axa)	100 €	5%	1%	Produit à étudier, malgré des frais élevés. Avec la force d'un assureur de poids, la gestion d'une association d'épargnants expérimentée et un contenu financier de qualité.
	Matla (Boursorama Banque/Oradéa Vie)	150 €	0%	0,77%	PER 100 % Internet diffusé par Boursorama, leader des banques en ligne. Intéressant : pas de gestion libre, juste des profils pilotés avec des supports 100 % « responsables ». Frais totaux mesurés.
	RES Retraite (Macsf/Macsf Épargne Retraite)	200 €	3%	0,5%	Produit complet avec un très bon fonds en euros (2,1% en 2021), une offre de diversification bien construite et des frais contenus. Mutuelle d'assurances très expérimentée et visionnaire.
profil EXPERT	Asac-Fapes PER (Asac-Fapés/Spirica)	500 €	0%	0,5%	PER digital, à frais réduits, aux mains de Spirica (compagnie méconnue mais solide : filiale du Crédit agricole), et surtout promu par une association d'épargnants autonome. Avec une offre financière large et à fort potentiel.
	PER Placement-direct (direct/Swiss Life)	900 €	0%	0,6%	Une offre 100 % Web plutôt destinée aux épargnants aguerris et autonomes. Des centaines de supports financiers, dont de la pierre papier, un bon fonds en euros. Assureur pointu en épargne retraite.

1. Sur chaque versement, taux contractuel maximal (éventuellement négociable). 2. Attention aux frais supplémentaires possibles pour certaines options de gestion.